

DE L'URBANISME

Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité



Valle n	ouvez i	Itilicar	ce torr	nillaira	
VUUS L	JUUVEL	411113CI	CE IUII	HUICHE	Э .

• Vous souhaitez modifier un permis qui vous a été délivré et qui est en cours de validité.

Un permis est valable trois ans à compter de sa déli-

Ca				
PC ou PA Dpt	Commune	Année	Nº de dossier	M N° modif.
La présente demand	le a été reçue à	la mairie		
le		Cachet de	e la mairie et signature du	receveur
Dossier transmis :	à l'Architecte d au Directeur d			

n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.	le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National
1 - Désignation du permis	
Autorisation accordée : ☑ Permis de construire ☐ Permis d'aménager	
N° permis :0_0_0_2_2_2_6_1_9_A_S	<u>,0,0,8,M,0,1</u>
Date de délivrance du permis : LEN_COURS D'INSTR	UCTION
Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à	ire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme à partir du 2 ^{éme} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs» ndeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui s du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ Mons	sieur 🗆
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:_	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
Dénomination : ROCKWOOL France	Raison sociale : ROCKWOOL France SAS
N° SIRET: <u>13, 0, 5, 3, 9, 4, 13, 9, 7, 10, 0, 0</u>	ப்பி Type de société (SA, SCI,) : société par actions simplifié
Représentant de la personne morale : Madame \Box	Monsieur ☑
Nom : LABOUE	Prénom : Maurice
3 - Coordonnées du demandeur Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit :Lo	ocalité :

3 - Coordonnées du demandeur Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées									
Adresse : Numéro :	Voie :								
Lieu-dit :	Localité :								
Code postal :	Code postal : BP : Cedex :								
Téléphone :		indiquez l'indicatif pour le pays étranger :							
Si le demandeur habite à l'é	ranger : Pays :	Division territoriale :							

OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité: Code postal: J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante: J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante: J'ai pris honne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours. 4 - Le terrain Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dil: Localité: Code postal: Section: Section: Superficie de la parcelle cadastrale (en m'): 5 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte: Vous avez eu recours à un architecte: Vous avez eu recours à un architecte: Voie: Localité: Prénom: Philippe Numéro: 165bis Voie: rue de Vaugirard Lieu-dil: Localité: Prénom: Code postal: Localité: Prénom: Philippe Numéro: 165bis Voie: rue de Vaugirard Lieu-dil: Localité: Prénom: Philippe Numéro: Adresse électronique: Localité: Code postal: Localité: Code	Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées : Madame Nom :	s que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale Prénom :
Adresse : Numéro : Vole : Localité : Localité : Code postal : Division territoriale : Localité : Localité : Localité : Localité : Division territoriale : Téléphone : Division territoriale : Divi		
Lieu-dit: Localité: Code postal:		
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :		
Teléphone:	Code postal : BP : Cedex :	
□ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : ② J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours. 4 - Le terrain Ne rempir que si la demande de modification concerne ces informations Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Suivante: Jai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours. 4 - Le terrain Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité: Code postal: BP: Cedex: Références cadastrales': (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7) Préfixe: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 5- Architecte Vous avez eu recours à un architecte: Oui Non Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte: Gallois Prénom: Philippe Numéro: 165bls Voie: rue de Vaugirard Localité: Paris Code postal: Capil Pi-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-Ju-	Téléphone :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Leu-dit : Localité: Code postal : BP : Cedex : Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7) Préfixe: Section : Numéro : Verince de la parcelle cadastrale (en m²) : 5 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Gallois	suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notificat	@
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité: Code postal:		ons
Lieu-dit: Localité: Code postal:	précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrale Adresse du (ou des) terrain(s)	es d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7) Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Gallois		
Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Gallois Prénom : Philippe Numéro : 165bis Voie : rue de Vaugirard Lieu-dit : Localité : Paris Code postal : 7 5 0 1 5 BP : Cedex : Ocalité : Paris Code postal : 7 5 0 1 5 BP : Ocalité : Paris Conseil Régional de : 760 Téléphone : 0 9 7 0 7 5 5 2 8 3 ou Télécopie : Ou dory a26 au En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles para les de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notary le la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code. Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte : A26 Architectures Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte : A26 Architectures Signature de l'architecte : A26 Architectures Signatur	Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs page 7) Préfixe: Section: Numéro:	s parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire
Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Gallois	E Architocto	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : Gallois Prénom : Philippe Numéro : 165bis Voie : rue de Vaugirard Lieu-dit : Localité : Paris Code postal : 7,5,0,1,5,BP : Cedex : Oce ex : Oc		
Lieu-dit: Localité: Paris Code postal: 7, 5, 0, 1, 5, BP: Cedex: N° d'inscription sur le tableau de l'ordre: \$02016 Conseil Régional de: 760 Téléphone: 0, 9, 7, 0, 7, 5, 5, 2, 8, 3, ou Télécopie: ou Adresse électronique: dory @a26.eu En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles pare les de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notar st, se ue la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code. Signature de l'architecte: Cachet de l'architecte: A26 Architectures 165b rue de Vaugirard - 75015 Parls www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 7111Z - SIRET 790 031 645 00035 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez - 100 cercie N° National \$15738 Localité : Parlie N° Na	Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou Nom de l'architecte : <u>Gallois</u>	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Code postal:75015BP:Cedex: N° d'inscription sur le tableau de l'ordre: S02016 Conseil Régional de: 760 Téléphone:0970755283ou Télécopie:		litá · Darie
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \$02016 Conseil Régional de : 760 Téléphone : ① 9 7 0 7 5 5 2 8 3 ou Télécopie :	•	-
Conseil Régional de : 760 Téléphone :0970755283_ ou Télécopie :	·	
Téléphone : 0 9 7 0 7 5 5 2 8 3 ou Télécopie : ou dory a 26 eu dory a		
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles par les de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notarient. Les use la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code. Signature de l'architecte: Cachet de l'architecte: A26 Architectures 165b rue de Vaugirard - 75015 Parls www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 71111Z - SIRET 790 031 645 00035 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez (94 64 64 64 64 64 64 64 64 64 64 64 64 64		ppie:Ou
premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notation et la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code. Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte : A26 Architectures 165b rue de Vaugirard - 75015 Parls www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 @ NAF 7111Z - SIRET 790 031 645 00035 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez \(1000000000000000000000000000000000000	Adresse électronique :	dory@a26.eu
A26 Architectures 165b rue de Vaugirard - 75015 Parls www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 7111Z - SIRET 790 031 645 00035 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez \(\frac{\text{Vougraph}}{\text{Vougraph}} \frac{\text{Vougraph}}{\text{Si}} \frac{\text{Capital}}{\text{Capital}} \frac{\text{dessous}^2}{\text{Capital}} \frac{\text{Capital}}{\text{Capital}} \fr	premier du titre premier du livre premier du code de la constructior	n et de l'habitation et notare et, les la construction y est soumise, les
165b rue de Vaugirard-75015 Paris www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 7111Z-SIRET 790 031 645 00035 Ordre, N° National 515736 Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez 保持保持 持分音音	Signature de l'architecte :	
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez လိုက်မှာ မြှင့်ရှိခြင့်မျှ - dessous² :	19.	165b rue de Va ugirard −75015 Paris www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 7111Z − SIRET 790 031 645 00035
De déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.	☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une	n architecture), veuillez (Parional S15736 des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à

² vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agree en architecture) si vous étes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité i associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mêtres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

31
6 - Objet de la modification
Description des modifications apportées à votre projet :
Les modifications portent sur :
- Ajout de deux places de stationnement, une place PMR qui porte le total à 5 et une place pour véhicule électrique qui porte le total à 12 (PCM02a)
 Plan masse assainissement (PCM02b): Le point de rejet des eaux usées et des eaux industrielles a été déplacé. Les réseaux d'eaux industrielles et d'eaux usées sont distincts. Le réseaux d'eaux industrielles est équipé d'une vannes d'isolement accessible depuis domaine publique avant le
rejet dans le réseaux de la ZAC. - Une station de mesure de sulfure (H2S) a été ajoutée. - la colorimétrie des façades (PCM05) - Ajouts de vues d'insertion (PCM06) - Étude d'impact complétée (PCM11)
Liade d'impast dempletes (i diviri)
7 - Superficies (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)
Superficie totale du (ou des) terrain(s) (en m²) :
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :
8 - Informations complémentaires (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)
 Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs : Répartition du nombre total de logement créés par type de financement : Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
Autres financements :
Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location □
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
Autres annexes à l'habitation
Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées 🗆 Résidence pour étudiants 🔲 Résidence de tourisme 🗅
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
Autres, précisez :
Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : Déportition du nambre de logemente créée calon le nambre de nièces :
 Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
1 pieces — 2 pieces — 3 pieces — 4 pieces — 5 pieces — 6 pieces et pius — 6
Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
 Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt
collectif : Transport \square Enseignement et recherche \square Action sociale \square
Ouvrage spécial Santé C Culture et loisir

9 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Dans ce cas, ce tableau doit être rempli intégralement. Il annule et remplace le précédent).

9.1 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Surface de plancher³ en m²

				Surface de plancher en m-								
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)						
Habitation												
Hébergement hôtelier												
Bureaux												
Commerce												
Artisanat ⁷												
Industrie												
Exploitation agricole ou forestière												
Entrepôt												
Service public ou d'intérêt collectif												
Surfaces totales (m²)												

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de

Flancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce. 6 II peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

⁷ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 »

(Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Dans ce cas, ce tableau doit être rempli intégralement. Il annule et remplace le précédent)

9.2 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 9.1).

Surface de plancher³ en m²

Surface de plancher" en m²							
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ou de sous-destina- tion (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou	Bureau						
tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales	s (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinationssont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Nombre de places de stationnement Avant réalisation du projet :	quel est situé le projet
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur les Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : 4239 m², dont surface bâtie : Pour les commerces et cinémas :	quel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : Pour les commerces et cinémas :	
Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : Pour les commerces et cinémas :	
Surface totale affectée au stationnement : 4239 m², dont surface bâtie : Pour les commerces et cinémas :	
Surface totale affectée au stationnement : 4239 m², dont surface bâtie : Pour les commerces et cinémas :	
Pour les commerces et cinémas :	
	m²
Emprise au sor des surfaces, bailes ou non, anecices au stationnement.	
11 - Participation pour voirie et réseaux (Ne remplir que si la demande de modification concerne ce	s informations. Flles
nnulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)	
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les co taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur :	oordonnées du proprié-
Madame Monsieur Personne morale	
Nom :Prénom :	
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro :Voie :	
Lieu-dit :Localité :	
Code postal : BP : Cedex :	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :	
12 - Engagement du (ou des) demandeurs	
l'ettecte quair qualité nous demander la précente autorigation 8	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements	
fournis.	
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le cha- pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de	CE S.A.S.
l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'ac-	IS COLO
cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation	3600
de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande servi-	
ront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.	
À Paris	
Le : 24/02/2020	
	es) demandeur(s)
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du p Vous devrez produire :	rojet
	arquable ou se voit
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial rema	
· un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial rema appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; · un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une ré	eserve naturelle :

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploi-

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🔲

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

tation commerciale.

- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
our per note de la parcene cadastrale (chi iii).
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Surperficie de la parcelle cadastrale (en fir-)
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en fir)
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Dráfiva v v v Castian v v Numára v
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :
,



annexes

(2)

Bénéficiant d'autres prêts aidés

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions en cas de modification d'un permis délivré en cours de validité

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	Cadr	e réservé à	la mairie d	u lieu du projet	
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	Nº de dossier	N° de modif

1 - Renseignements concernant la construction ou les aménagements

		~									
1.	1 - Les lign	es ci-dessous doivent être obliga	toirement re	nseignées,	quelle que soit la	a nature de la	a modification :				
s	Surface taxable (1) totale de la construction avant modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) :m²										
s	Surface taxable (1) totale de la construction après modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) :m²										
s	Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), avant modification :m²										
s	Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), après modification :										
		tion des constructions modifié ces taxables des locaux destin			es taxables (1)	modifiées					
	2.1 - Suria	ces taxables des locaux destino	es a mabilal	lion							
П					Avant modifi	cation (1)	Après modifi	cation (1)			
	Dont :		Nombre de logements avant modifica- tion	Nombre total de logements après modifica- tion	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et cou- vertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationne- ment clos et couvert (2 bis)	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et cou- vertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationne- ment clos et couvert (2 bis)			
	Locaux	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)									
	à usage d'habita-	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)									
	tion principale et leurs	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)									
	annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)									
	Locaux à us eurs annex	sage d'habitation secondaire et es (2)									
П	Nombre tota	al de logements									
	Locaux à usage	Ne bénéficiant pas de prêt aidé									
'	d'héberge- ment (7)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS									
ш	et leurs	<u> </u>					I				

1.2.2 - Surfaces taxables de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre		Avant modification (1)		Après modification (1)	
	avant modifica- tion	après modifi- cation	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et cou- vertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et cou- vertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à						
400 m² (9) Total des surfaces créées ou supprimées, y compris les surfaces des annexes						
Locaux industriels et leurs annexes						
Locaux artisanaux et leurs annexes						
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)						
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)						
<u>Dans les centres équestres</u> : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)						

	Surfaces créées avant modification	Surfaces créées après modification
Parc de stationnement couvert faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et modifiés

	avant modification	après modification
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	114	116
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	m²	m²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	m²	m²

2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de modification ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.

Date 24/02/2020

Nom et Signature du déclarant

Maurice LABOUE

111 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS 75013 PARIS

Si vous faites une modification de votre permis initial, dont la demande avait été faite avant le 1er mars 2012, risquant d'entraîner une diminution des taxes applicables avant le 1er mars 2012 (TLE et ses taxes annexes), vous devez déposer une réclamation auprès du service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.



Récépissé de dépôt d'une demande de modification d'un permis délivré en cours de validité

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de modification d'un permis délivré en cours de validité. Le délai d'instruction de votre dossier est de :

- deux mois pour les demandes de modification d'un permis de construire une maison individuelle ;
- trois mois pour les demandes de modification d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager.
- Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis modificatif tacite.
- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai initial ne pourra plus être modifié.
 Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.
- E Certains travaux ne peuvent pas être commencès dès la délivrance du permis et doivent être différés : d'est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vénfier auprès de la maine que votre projet n'entre cas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)	Cachet de la mairie :
Le projet ayant fait l'objet d'une demande de modification du permis n° 602 236 45. V	1008 no 1
délivré le : LIN LIGOINAS, NINSTRUCTION	
déposée à la mairie le : 🎎 🖒 🖒 🛴 🗘 🐧 .	
par MOCKWOOL IN LABOUE MOLLUCE.	OE COUR
fera l'objet d'un permis modificatif tacite ² à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.	MAIR)
2) Le praire ou le préfet en délivre certificet sur simple persande	PAIGNE

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une pénode continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la vole publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme)

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier cople de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article 8, 800-1 du corte de l'urbanisme)

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme, il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en salsissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.